



# Vivre à Arbin



Projets

ZAC

Lettre n°50.

Bien cher Albinus,

La ZAC du Bourg ? Je t'invite à relire ma lettre N°42 dans laquelle je portais à ta connaissance l'appel public à la concurrence lancé par l'OPAC de la Savoie pour la maîtrise d'œuvre, relatif à la construction d'une douzaine de logements. Il s'agissait d'une information officielle parue dans « l'ECO des Savoie ». Pourtant lors de la réunion des vœux le Maire avait déclaré : « *Rien n'est signé, il faut arrêter de dire des bêtises... n'hésitez pas à m'appeler pour savoir* ». Tu as dû penser que je racontais n'importe quoi ! Dans ma lettre je conclusais par ces mots : « Demain de quoi sera-t-il fait ? » Et bien aujourd'hui il y a du nouveau, dont on se garde bien encore de nous parler. Pourquoi vouloir masquer la réalité ? A qui peut bien profiter cette opacité ?

\*\*\*

Suite à l'appel public de décembre, le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué le 14 février 2011 à ABIS SETIS-ALPES STRUCTURES de Pontcharra. La publication a eu lieu le 19 avril. Afin que tu n'aies aucun doute sur la véracité de mes propos tu trouveras ci-dessous le copier-coller de l'avis publié sur le site Internet de l'OPAC.

## AVIS D'ATTRIBUTION DE MARCHÉ

### IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ

OPAC DE LA SAVOIE 9 rue Jean Girard-Madoux 73024 Chambéry Cedex

**Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur :** Logement et développement collectif

### REFERENCES DE L'AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

L'avis d'appel public à la concurrence a fait l'objet d'une publication sous les références :

**Référence d'identification du marché qui figure dans l'avis initial :** 10123MOE

**Département sous lequel votre annonce sera publiée :** 73

### DESCRIPTION DU MARCHÉ

**Objet du marché :** ARBIN ZAC du Bourg - Construction d'une douzaine de logements locatifs -  
Marché de Maîtrise d'œuvre

**Classification CPV :** 71000000

### CRITERES D'ATTRIBUTION

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération Prix des prestations : 75% Valeur technique : 25%

### MODE DE PASSATION

**Procédure adaptée**

### ATTRIBUTION

Lot ou marché : 11.112 Description du lot ou du marché : Attribué

**Titulaire :** ABIS SETIC-ALPES STRUCTURES 38530 Pontcharra Le marché a été attribué pour un montant H.T. de 88150.00 Euros Date d'attribution 14/02/2011

### AUTRES RENSEIGNEMENTS

Valeur totale finale H.T. : 88150.00 Euros Autres informations : La consultation du(des)contrat(s) peut être effectuée à l'adresse de l'organisme acheteur Les concurrents évincés peuvent exercer un recours de pleine juridiction devant le juge administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent avis

### INSTANCE CHARGEE DES PROCEDURES DE RECOURS

Tribunal administratif de Grenoble 2 place Verdun 38000 Grenoble

**DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION** 19/04/2011

Alors combien de temps va-t-on encore nous faire croire qu'il n'y a toujours rien de fait ?

Qui peut encore gober que l'OPAC aurait choisi un Cabinet d'architectes afin de lui proposer des plans, un devis estimatif de l'opération sans lui donner le prix du terrain ni sans savoir qui prendrait en charge la voirie et les aménagements ? A moins que la Commune dans un élan de générosité ne lui en fasse cadeau... va savoir ?

Non Albinus il faut arrêter de nous raconter des histoires. Discussions, négociations, autorisations, il y a bien eues avec l'OPAC, mais une fois encore, c'est un sujet qui doit rester top secret, pour des raisons, que tu reconnaîtras comme moi, bien obscures.

Tu vois Albinus, si on devait en rester là, on est très loin du projet ZAC initialisé il y a plus de 20 ans. Adieu la centaine de logements. Adieu appartements accessibles à la propriété. Adieu maisons individuelles groupées. Adieu placette et voies piétonnes. Pourtant dans toutes les dernières campagnes électorales ce fut un des sujets majeurs. Ah, les belles promesses ! Aujourd'hui le soufflé est tellement retombé à plat que le Conseil ne communique plus rien sur ce projet. Je te l'ai déjà dit, le capital investi par nous tous contribuables de la Commune, **(800 000€)**, se trouve bien mal rentabilisé. Et pourtant 2 conseillers, encore en exercice actuellement, dont le Maire, avaient validé ce grand projet d'une ZAC en votant une délibération du Conseil le 9 mars 2001. Cela devait permettre d'assurer pour des décennies un avenir prometteur à la Commune.

Manque d'ambition ? Manque de vision ? Manque de courage ? Sans doute un peu de tout ça, et c'est bien décevant.

A bientôt,

Ton ami Nicolas.

Mai 2011